

LA GAZETTE

du SNU

HAUTE NORMANDIE

JUILLET-AOUT 2015

EDITO

L'ouverture des offres aux partenaires de Pôle emploi

Le SNU, mais aussi de trop nombreux agents, est très dubitatif quant à la transparence du marché du travail telle qu'elle se pratique actuellement.

Concrètement, cela donne une multiplication des annonces qu'on ne peut décemment pas appeler « offres d'emploi ».

Ainsi, de trop nombreuses « offres » ne respectent rien : pas de texte ou alors discriminant, pas de cohérence entre l'intitulé de l'offre et la description de l'emploi, pas d'indication de salaire, ni de lieu (« Seine-Maritime » fera très bien l'affaire), et trop souvent lorsqu'on clique sur le logo du partenaire, nous sommes redirigés vers une page « erreur 404 ».

En outre, si l'idée d'un partenaire sur la reprise d'entreprise est plutôt intéressante, son

affichage dans les offres d'emploi vient polluer les « vraies » offres d'emploi. Ainsi, sur une page, on peut se retrouver avec une seule offre de vendeur en librairie pour 20 propositions de cession de bail !

Si les partenaires s'y retrouvent en ayant accès à la vitrine la plus exposée de France, en concomitance de la direction qui veut rester leader sur le marché de l'emploi, les remontées du terrain sont tout autres !

Les demandeurs d'emploi sont perdus, pestent contre ces liens qui ne fonctionnent pas ou doivent encore ouvrir un énième compte pour un énième partenaire.

Les agents déplorent une fois de plus le galvaudage d'une expertise qui était pratiquée dans les règles de l'art.

Nous en sommes à 60 partenaires ! Et dire que ce n'est pas fini...

SOMMAIRE

PAGE 2 FLASH DP/CHSCT
PAGE 3 FLASH CE
PAGE 4 NPDE
PAGE 5 LA LOI MACRON

PAGE 6 RAVAGE PSY
PAGE 7 CRITIQUE CINÉ
PAGE 8 CRITIQUES SÉRIES

Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

Délai de réponse pour les CP (hors vacances scolaires) :

Le délai de réponse pour l'acceptation ou le refus d'un CP, hors vacances scolaires, est au plus tard d'un mois avant le début des congés. Si le délai d'un mois a été respecté, l'agent qui n'aurait pas eu de retour peut considérer que ses congés sont acceptés.

EPA :

Suite aux retours d'agent(e)s dénonçant les reproches de certaines ELD quant à leur investissement syndical, restriction médicale ou leur temps partiel lors de l'EPA, les élues SNU interpellent la direction, qui admet que « ce n'est pas normal » et qu' « un rappel sera fait ». Plus qu'anormales, ces pratiques sont illégales !

Flash

DP

Le don de jours de congés :

L'instruction n°2015-42 du 10 juin 2015 instaure le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade. Elle permet à tout agent (public ou privé), sur sa demande et en accord avec son employeur, de renoncer sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non à un CET, au bénéfice d'un autre agent de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade. Une information sera donnée dans la prochaine lettre RH.



FLASH CHSCT

Le CHSCT réuni le 09 juillet a voté 2 délibérations actant la mise en œuvre de 2 enquêtes, l'une portant sur l'incident ayant eu lieu entre 2 collègues au Havre, et l'autre portant sur la tentative de suicide d'une de nos collègues dans les locaux de la DR.

Le Contrôle de la Recherche :

L'appel à volontariat pour les agents intéressés par le contrôle de recherche d'emploi vient d'être prolongé au 03 septembre (info disponible sur l'Intranet), et la prise de poste se fera au 01/10/15. Lors du CE de juillet, la direction a refusé de diffuser les postes sur la BDE, mais a également refusé de faire des lettres de mission pour les agents volontaires. Ces agents auront donc des « lettres d'affectation », qui n'existent pas dans la CCN !

Flash CE

Les Services Civiques :

18 agences de notre région se verront doter chacune (hormis Ferrer qui en aura 3) de 2 agents en service civique. Ces agents (qui rappelons-le n'auront pas de contrat de travail, donc pas de lien hiérarchique, ni d'accès à la CCN) auront pour mission en zone d'accueil d'accompagner les demandeurs d'emploi sur l'utilisation des services numériques de Pôle emploi. Ils seront présents sur site environ 20 à 24 heures par semaine.



Pour rappel, ce projet sera déployé en Haute Normandie en février 2016. Quatre régions seront en phase de pilotage – traduire par « essuieront les plâtres » – dès septembre : Guyane, Corse, Picardie et Franche Comté.

Ce projet supprime l'EID tel qu'il existe aujourd'hui. Cela correspond par ailleurs à une revendication du SNU. Nous avons toujours été contre cet entretien « fourre-tout ». Il est regrettable que la direction ait choisi de le remplacer par ... **Rien !**

En effet, les DE seront pratiquement tous obligés, à compter de février 2016, de s'inscrire par Internet.

Si le SNU est tout à fait pour favoriser l'utilisation du numérique, nous sommes contre que l'utilisation de cet outil s'impose à tous.

Notre quotidien de conseiller en agence nous montre bien que tous nos publics ne sont pas à même d'utiliser en toute autonomie ces outils. Or nos services se doivent d'être accessibles à tous.

Par ailleurs, la dématérialisation complète de la demande d'allocation va générer du flux (pas de réponse, que devient ma demande ? etc...), une hausse conséquente des attentes à traiter. Sans compter le flou artistique actuel sur la réglementation UNEDIC (AE originale, etc...) qui ne correspond pas à ce projet.

Ce dernier est aussi, même si ce n'est pas le souhait de la Direction, à mettre en relation avec le projet d'ouverture programmée des agences qui a été validé par le Conseil d'Administration et qui va être présenté dans les mois qui suivent aux instances du personnel.

Il est d'ores et déjà annoncé dans le document de présentation que cela devra se mettre en place en amont ou concomitamment au NPDE.



Ces deux projets vont fatalement se percuter. Nous allons fermer les agences entre un à quatre après-midi par semaine (sur décision régionale) et n'être accessibles que pour les rendez-vous.

Comment pourrions-nous gérer le flux sur les matins tout en gérant la mise en place du NPDE ?

Encore une fois, la DG nous prouve qu'elle est bien éloignée aussi bien des attentes des demandeurs d'emploi que celles de ces agents !

Les devises *Shadok*
de la direction



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC :
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

LOI MACRON : MÉTHODE ANTIDÉMOCRATIQUE POUR LOI ANTISOCIALE



Si vous ne saviez pas en quoi consiste la « démocratie » sous la Ve République, vous pouvez vous référer à la dernière utilisation de l'article 49-3 par le gouvernement qui a ainsi fait passer son projet avant même l'examen du texte en séance plénière, et ce, sans aucun débat sur la version du texte adopté. Aux mesures passées en force en première lecture (généralisation du travail du dimanche, développement du travail de nuit, diminution des droits des victimes de licenciement économiques, privatisation du transport de voyageurs et des aéroports, dépenalisation du droit du travail), le gouvernement a eu le cynisme d'ajouter le plafonnement des indemnités octroyées aux salariés licenciés sans motif valable, excluant ainsi les travailleurs de la règle de la réparation intégrale du préjudice, fondamentale en droit civil ...

Qu'à cela ne tienne ! Le gouvernement ne compte pas s'en tenir à cela : avec la loi Rebsamen bientôt examinée au Sénat, un coup important risque bien d'être porté aux représentants du personnel dans les entreprises, qui sont souvent le premier recours des salariés face à leur patron. Un groupe de « réflexion » a été lancé par celui-ci pour en finir avec le principe de faveur et autoriser les accords d'entreprises à déroger à la loi dans un sens moins favorable au salarié.

A suivre...



LEÇON DE DÉMOCRATIE...

LES RAVAGES PSYCHOLOGIQUES DE LA CRISE

Dans son dernier ouvrage, *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?*, la psychanalyste Claude Halmos dresse un tableau particulièrement lucide des conséquences psychologiques terribles de la crise économique. Dénî d'existence pour les chômeurs, violence d'une précarité de plus en plus grande, absence d'espoir et culpabilité extrême... Et surtout, Claude Halmos dénonce le silence assourdissant, non seulement des politiques et des pouvoirs publics, mais également d'une grande partie des professionnels de la psy.

Introduction

« La crise économique aujourd'hui n'épargne plus personne. Et elle n'épargne plus rien.

La crise économique a enfanté une autre crise : une crise psychologique. Elle n'agit ni sur les porte-monnaie ni sur les comptes en banque, mais elle érode, corrode, lamine les cœurs, les corps, les têtes (dont) force est de constater, on ne parle pas. « On », et d'abord ceux qu'aujourd'hui on nomme les « pys » ... les voix autorisées et supposément compétentes (qui) ne s'intéressent qu'aux problèmes intimes des être (l'amour, la jalousie, la sexualité, la confiance en soi, etc.) et excluent de leurs préoccupations ce champ de souffrance qui, s'il n'est pas nouveau, ne cesse aujourd'hui de prendre de l'ampleur. » (p 11)

Chômeur, un mot qui condamne

« Le mot « chômeur », outre qu'il renvoie à une image dévalorisée de la personne qu'il désigne a aussi une particularité : celle d'annuler son identité sociale. « Chômeur » est un terme indifférencié qui rassemble, sans plus les distinguer, toutes les catégories sociales. Privé d'emploi, on n'est donc plus un « boulanger », un « cadre commercial », un « chercheur » au chômage. On est un « chômeur ».

Annulation symbolique de l'identité sociale parfaitement destructrice, qui vient s'ajouter, tel un poids supplémentaire, à la difficulté des conditions de vie et au sentiment d'insécurité que celle-ci entraîne.

Une logique de l'exclusion

« Rejetant ce qu'ils croient être, obsédés par l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, les salariés devenus chômeurs le sont aussi, en effet, par celle qu'ils pensent donner d'eux-mêmes aux autres. Car le mécanisme de la honte suppose toujours que l'on prête aux autres le regard que l'on porte soi-même sur soi. Que l'on se croit vu par eux comme l'on se voit. Et que l'on imagine donc, dès qu'on les croise, voir dans leur regard la déchéance que l'on croit être la sienne. » (p 154)

Mais si cette honte que nous venons d'évoquer est, pour une grande part, fantasmatique, elle est loin néanmoins de ne relever que de l'imaginaire personnel de chacun des chômeurs qui en est la proie. Car elle naît aussi de l'image que la société renvoie d'eux-mêmes aux chômeurs. » (p 155)

Comme des nourrissons impuissants

« Manquer d'argent revient donc à se heurter en permanence à une perte de pouvoir à la fois réelle et symbolique, et donc à un sentiment d'impuissance. À un « je ne peux pas » qui ne cesse de se répéter : « Je ne peux pas acheter cela », « Je ne peux plus faire mes courses dans tel magasin », « Je ne peux pas, ce mois-ci, acheter des chaussures à mon fils »...

Mais quand les « je ne peux pas » commencent à toucher à l'essentiel, à ce que l'on juge vital pour soi et surtout pour ses enfants – « Je ne peux plus leur donner de la viande », « Je ne peux plus acheter leurs fournitures scolaires » –, on s'enfonce.

Le chômage, la pauvreté et même la peur de ce chômage et de cette pauvreté (qu'ils observent chez les autres) confrontent les individus à une détresse comparable à celle du nourrisson, qui, seul, ne peut rien.



Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>



Le Labyrinthe du Silence

Pas facile dans l'Allemagne d'après-guerre de raconter le crime nazi quand tout le corps judiciaire y est hostile et que la police reste inerte. La longue et difficile mise au jour de ce qui s'est réellement passé dans les camps de la mort sera pourtant la tâche donnée à un procureur amené à enquêter sur la folle réalité, au risque d'ébranler la bonne conscience d'un pays où, au début du film, dans la cour de récréation d'un lycée, des enfants chantent « Nul pays n'est plus beau que le nôtre » sous le regard de leur maître, qui s'avérera être un gardien de camp.

Si les Etats, et en premier lieu l'Allemagne, reconnaissent désormais leur rôle actif ou leur complicité dans ces actes, après la guerre, une majorité d'Allemands n'avaient aucune envie de revenir sur le passé considérant qu'Auschwitz était un camp de prisonniers comme un autre et que les agents de la machine de mort (dont les gardiens) n'avaient fait qu'obéir aux ordres, d'où leur intégration massive dans la fonction publique, « couverts » en cela par les Américains et leurs alliés alors davantage occupés par la lutte contre l'URSS ...

La Femme au Tableau

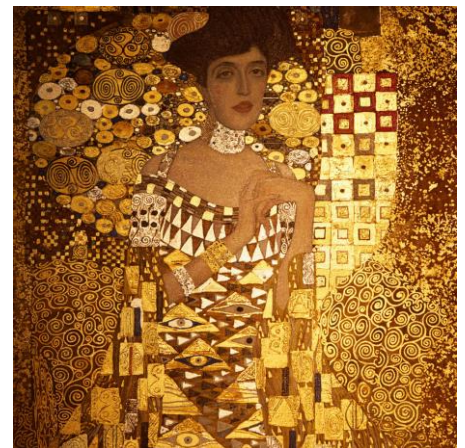
Ce très bon film, bien documenté, nous éclaire une fois de plus sur les trop nombreux dégâts d'un conflit mondial en général et de l'Allemagne nazie en particulier.

Cette œuvre permet, comme le « labyrinthe du silence », de découvrir ou redécouvrir, en tous les cas de mettre en lumière les collaborations et complicités silencieuses des gouvernants et gouvernements en place de cette Europe d'après-guerre.

Dans ce film, c'est autour de l'Autriche - qui n'a pas fait un travail de réflexion sur son engagement aux côtés des nazis - d'être passée au crible comme l'illustre le changement de nom du tableau de Gustav Klimt affiché (avec fierté ?) au musée Belvédère de Vienne jusqu'à sa restitution à la famille Bloch-Bauer.

On pourra donc suivre dans ce film le combat d'une octogénaire, Maria Altmann, superbement interprétée par Ellen Mirren, pour récupérer des œuvres de sa famille spoliées par les nazis dont le fameux tableau rebaptisé « Woman in Gold » alias « le Portait d'Adèle Block-Bauer I », qui représente sa tante.

Ce film mérite d'être vu, pour l'histoire vraie, pour le combat de David contre Goliath, pour les acteurs (Daniel Brühl, Charles Dance, Tatiana Maslany ou Jonathan Pryce), pour l'émotion qu'il suscite, ou tout simplement pour ne pas oublier.



ON A TESTÉ POUR VOUS



Nom : Flash

Genre : Action

Synopsis : Barry Allen est un jeune scientifique travaillant pour la police de Central City. Touché par un éclair, Barry va sombrer dans le coma pendant neuf mois. À son réveil, il découvre qu'il peut courir à une vitesse surhumaine. Il va réaliser par la suite qu'il n'est pas le seul à avoir obtenu des facultés extraordinaires et surhumaines.

On aime : Pas grand chose... Peut être les effets spéciaux

On aime moins : Le public cible étant vraisemblablement les ados, cette série n'intéressera qu'eux.



Nom : Sense8

Genre : Fantastique, Science fiction

Synopsis : Huit individus éparpillés aux quatre coins du monde sont connectés par une soudaine et violente vision. Ils se retrouvent capables de se voir, se sentir et se parler comme s'ils étaient au même endroit. Les huit devront dès lors s'adapter à ce nouveau don, le comprendre, mais surtout se protéger les uns les autres.

On aime : Le caractère ambitieux et jamais vu de cette série

On aime moins : Le style pourrait en perturber certains



Nom : Jonathan Strange & Mr Norrell

Genre : Fantasy, Historique

Synopsis : 19ème siècle, l'Angleterre subit les guerres napoléoniennes. Mr Norrell propose d'utiliser ses dons surnaturels pour arrêter la flotte française. Ce qui le rendra très populaire et le conduira à faire la connaissance d'un jeune et prometteur magicien nommé Jonathan Strange. Avec le temps, une rivalité s'installera dans leur relation et les conséquences en seront terribles...

On aime : Les amateurs de Fantasy se régaleront, l'ambiance et la réalisation sont plutôt réussies

On aime moins : Pour les autres, cette série vous laissera de marbre



Nom : The Code

Genre : Thriller, Drame

Synopsis : Deux adolescents aborigènes, à bord d'un véhicule volé, sont grièvement blessés suite à collision avec un camion de transport au milieu du désert, près de la ville de Lindara. Personne n'appelle à l'aide. Alors que l'État fait tout pour étouffer l'affaire depuis Canberra, Ned Banks, jeune journaliste sur Internet et son frère Jesse Banks, hacker en liberté surveillée, tentent d'y voir plus clair.

On aime : La réalisation, le scénario bien construit, le contraste entre les décors (ville/bush australien), le format (saison de 6 épisodes de 55 min)

On aime moins : certains personnages manquent de profondeur, ils auraient gagné à être plus creusés.

